

## Déclaration d'adhésion au Pacte Mondiale des Nations Unies

### Un engagement global

En décembre 2017, la société M+M Montage et Maintenance SA adhère publiquement au Pacte Mondial des Nations Unies et marque une nouvelle étape dans son engagement envers la RSE.

La Société s'engage à aligner ses opérations et sa stratégie sur les dix principes du Pacte touchant les Droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement, et la lutte contre la corruption.

Lancé par Kofi Annan, le Secrétaire Général des Nations Unies, en juillet 2000, le Pacte Mondial est un cadre d'engagement volontaire par lequel des entreprises, associations ou organisations non-gouvernementales, sont invitées à respecter dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

### LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies que l'entreprise M+M Montage et Maintenance s'engage à respecter sont :

#### Droits de l'homme

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

#### Droit du travail

3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
4. Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire
5. Abolir radicalement le travail des enfants
6. Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### Environnement

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

#### Lutte contre la corruption

10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



## Diffusion de la déclaration

La présente charte est remise à chaque collaborateur de M+M et à tout nouvel embauché afin qu'il en prenne connaissance. Sa remise au collaborateur vaut l'engagement d'être toujours très attentif aux valeurs de M+M et d'en respecter scrupuleusement l'éthique.

De plus elle est affichée de manière permanente dans les locaux de la société ainsi que sur notre site web [www.montage-maintenance.com](http://www.montage-maintenance.com)

**Aleksandar Sacha MILICEVIC**  
Directeur